

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstrakt*,
derrière le *Prinsgracht* (Noordsijde).

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Woelden, libraire,
Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *francs de port*.

DE L'ABONNEMENT.
à La Haye. *Provincie*.
par an, 26 fl. 30 fl.
par trimestre, 14 » 16 »
par mois, 7 » 8 »

DES INSCRIPTIONS.
pour les lignes 1 fl. 50, timbre
pour les lettres 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, 30 Juin.

La réponse du Roi à l'adresse des Etats-Généraux relative aux affaires de Surinam (1).

Nobles et Puissans Seigneurs,

Le plus vif intérêt au sort de la colonie de Surinam. Les mesures que j'ai déjà ordonnées ou fait préparer à son égard, devaient être suivies de propositions législatives, je les ai présentées avec confiance aux délibérations de Vos Nobles Puissances.

La session des Etats-Généraux a eu lieu samedi 27 courant. Par suite de l'indisposition du ministre de l'intérieur, le discours a été prononcé par Son Exc. le baron de Nyevelt, ministre du culte réformé, etc.

Nobles et Puissans Seigneurs,

Les propositions de différente nature, qui ont été soumises à la présente session à vos délibérations de la part du gouvernement, prouvent sa constante sollicitude à marcher, sans interruption, la voie des progrès et des réformes, au fur et à mesure que le besoin s'en manifeste.

Un grand nombre de ces propositions qui n'ont pas obtenu l'assentiment de Vos Nobles Puissances, seront prises par le Roi en considération ultérieure. Quelques autres n'ont pas reçu de sanction, par suite du vœu émis par la Chambre; le projet de loi sur les gardes communales, parce que la durée de la session ne permettait plus de terminer ce travail si important. Ces propositions, que les modifications au premier livre du Code de procédure ont été adoptées. On a mis la dernière main aux lois ont été adoptées. On a mis la dernière main aux mesures financières arrêtées dans la précédente session. La législation fiscale a fait un pas considérable dans la voie des améliorations.

On a alloué les fonds pour préparer la restauration de notre monnaie.

On a arrêté des droits de transit et du tarif des droits d'entrée. On a arrêté des dispositions législatives qui produiront de nouveaux résultats.

On a arrêté, par votre concours, le Limbourg va entrer dans la jouissance de certains de fer.

On a arrêté les dépenses de l'état pour les années 1846 et 1847.

On a arrêté un accord entre les divers branches du pouvoir exécutif, donc encore une fois, produit des résultats d'une importance.

On a arrêté l'édiction du Tout-Puissant fasse servir de plus en plus au bonheur de la patrie.

Le Roi je déclare la présente session close.

Par arrêté du 28 de ce mois, le Roi a conféré les insignes de commandeur de l'ordre du Lion-Néerlandais à M. P. Akerlaken, président de la Seconde Chambre des Etats-Généraux pendant la session qui vient d'être close.

MM. le baron de Westreenen van Tieland et J. W. Holtrop, le premier, directeur, et le second, bibliothécaire de la bibliothèque royale à La Haye, ont été nommés membres de la société archéologique de Copenhague.

On écrit de Maestricht, 29 juin :
Après de longues négociations, l'échange des archives provinciales entre le Limbourg belge et le Limbourg néerlandais, vient d'être arrêté. Hier la convention qui règle cet échange a été signée, pour les Pays-Bas, par M. Sandberg, membre des Etats députés, et par M. Kryns, employé au gouvernement à Maestricht; pour la Belgique, par M. Emmanuel Coenegracht, ancien membre de la députation permanente à Hasselt, et par M. Hamaekers, chef de division au gouvernement provincial du Limbourg belge.

Henri Vieuxtemps, qui a été le héros de la saison musicale à Londres, vient d'arriver à La Haye où ce célèbre virtuose s'arrêtera quelques jours avant de se rendre en Allemagne.
Ce serait un bien agréable surprise pour notre public, si Vieuxtemps pouvait se résoudre à se faire entendre encore une fois pendant son court séjour en cette ville, et à nous procurer ainsi une nouvelle occasion de jouir de son admirable talent.

On nous écrit de Paris, 21 juin :
Le traité qui abolit le droit de visite a été adopté à l'unanimité par la chambre des députés, après un admirable discours de M. Guizot :

On se rappelle que l'amendement de M. Jacques Lefebvre avait également été adopté, il y a trois ans, à l'unanimité. Ainsi c'est la chambre entière qui avait reconnu la nécessité des négociations, et aujourd'hui que, grâce à l'habileté et au crédit de M. Guizot, ces négociations ont abouti au plus heureux résultat, la chambre se déclare unanimement et complètement satisfaite.

M. le comte Molé prétendait cependant que la solution d'une semblable question était impossible, M. Billault prétendait que M. Guizot jouait la comédie et ne pourrait pas réussir dans la mission dont la chambre l'investissait. Ces oracles de l'opposition ont été démentis par l'événement, et si bien démentis, que la chambre est unanime à adopter le nouveau traité.

On doit reconnaître que le gouvernement anglais s'est montré modéré et loyal dans cette circonstance. Il pouvait revendiquer l'exécution des traités de 1831 et 1833 et faire naître de nombreuses difficultés. Au lieu de cela, il s'est prêté à la concession énorme que nous exigeons de sa part. Ce gouvernement a ainsi prouvé qu'il n'avait jamais eu d'autre but, dans la question, que la répression d'un infâme commerce, de même que la France a montré que, tout en soutenant l'indépendance du pavillon, elle n'entendait nullement affaiblir les moyens d'abolir la traite des noirs.

La réponse de M. Guizot à un doute exprimé, par M. Dupin, a établi que la France est désormais sur le même pied que les Etats-Unis. Nous n'avons fait aucune concession dont l'indépendance du pavillon puisse désormais prendre ombre. Nous ferons ce que font et ce que pratiquent les Américains.

La loyauté de M. Guizot, sa persévérance au milieu de graves difficultés, l'influence dont il a en besoin pour arriver à un résultat si heureux, et que ses adversaires regardent comme impossible, grandiront encore l'autorité et la gloire de cet homme d'état. M. Guizot pouvait seul atteindre un but que tout autre que lui eût manqué.

Ce grand succès est une réponse éclatante aux clameurs de l'opposition et aux calomnies de certains journaux. On voit maintenant si le parti conservateur a eu raison de se confier dans les bonnes intentions et dans la loyauté du ministre. Aujourd'hui que le succès est accompli, l'opposition voudrait bien qu'on n'en parlât pas. Nous voici privés des beaux discours qui nous annonçaient tant de mécomptes! Mais le pays a bonne mémoire; le pays voit et juge, et l'unanimité des votes de la chambre est un fait plus éloquent que tous les discours. Quel aveu de la part de l'opposition! Quel triomphe pour le ministère et pour le parti conservateur tout entier!

Le *Globe* dit au sujet de ce traité :
« Ce que M. Guizot promettait de faire, c'était de négocier, quand le moment opportun serait venu. Il l'a fait et ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. Nul ne sait où nous aurions conduits les déclamations surabondantes et insensées de M. Billault. Tout le monde voit que la modération et la fermeté de M. Guizot nous ont conduits à l'abolition des traités de 1831 et 1833. Ces traités sont, en effet, parfaitement abolis, puisqu'ils ne pourraient être remis en vigueur qu'avec le consentement de la France. Si l'opposition profitait des leçons que l'expérience lui donne, celle-ci la rendrait plus sage à l'avenir, mais l'opposition a dévié depuis quinze années, et elle court à travers champs jusqu'à ce qu'elle s'abîme dans un trou. »

Affaires de Prusse.

La *Gazette Universelle de Prusse*, contient l'article suivant en date de Berlin, 24 juin :

« Depuis peu les journaux font courir le bruit que le gouvernement se propose d'expulser des états prussiens, les publicistes du dehors qui séjournent à Berlin; quelques journaux parlent de cela comme d'un fait accompli, et d'autres vont jusqu'à en décrire les conséquences. »

Nous sommes bien aises de pouvoir assurer ceux qui n'ont pas ajouté foi à ce bruit et dont la confiance dans le gouvernement est demeurée inébranlable, qu'ils avaient parfaitement raison.

Jamais pareille mesure n'est venue à l'idée des autorités. Les faits sur lesquels on a fondé ces inductions mensongères, les voici : la police s'est informée du lieu d'origine de plusieurs hommes de lettres qui résident ici et M. le docteur Dronke, sujet hessois, a reçu l'ordre d'évacuer cette ville après qu'on lui eut refusé les lettres de naturalisation et le droit de s'établir en ce lieu.

Plus la presse quotidienne a naguère cité de cas où de jeunes

du Journal de La Haye. 1^{er} Juillet 1845.

LE JUIF ERRANT. (1)

NEUVIÈME VOLUME.

CHAPITRE IX. Le réduit.

Il y avait aux abords de plusieurs des chambres occupées par les pénitents, certaines cachettes étaient pratiquées, dans le but de servir à l'espionnage incessant dont on entourait ceux que la surveillance surveillait. M. Hardy se trouvant parmi ceux-là, on avait fait pour lui un appartement, un réduit mystérieux où pouvait tenir un genre de vie solitaire, et éclairé par une lampe à huile, disposé avec tant de précautions, qu'il était impossible de le découvrir, dans cette cachette, on avait placé des portes, des fenêtres, des ouvertures, disposés en différents endroits, permettaient de voir tout ce qui se passait dans la chambre.

Après avoir occupé ce réduit, le réduit.

Après le brusque entrée d'Agricol et la ferme réponse de Gabriel à son discours, M. Hardy, si celui-ci le faisait mander, le père d'Agricol, se sentait obligé de faire un état pour conjurer les suites de l'entretien avec le forgeron et le jeune missionnaire, entrevue dont les conséquences étaient si funestes aux projets de la compagnie, le père d'Agricol se hâta de quitter Rodin.

Après son départ, M. Hardy et rapide convalescence, habitait la maison aux RR. PP. (1) comprit l'extrême gravité de la position; tout ce que le père d'Agricol avait habituellement suivi ses instructions, pour empêcher l'entrevue d'Agricol et de M. Hardy, dont le succès était assuré, sans l'arrivée trop hâtée du forgeron, M. Hardy, entendit, juger et aviser par lui-même, alla aussitôt s'empresser de se rendre à la question, avec le P. d'Agrigny, après avoir déposé un émissaire à l'archevêché de Paris, on verra plus tard que le P. d'Agrigny y était arrivé vers le milieu de l'entretien d'Agricol et de M. Hardy.

Après ces assurances par la morne apathie dans laquelle il était plongé et les incitations du forgeron n'avaient pu le tirer, les RR. PP. ne pouvaient parler à peu et devenir enfin des plus menaçants, du moins Hardy, ébranlé par les instances de l'artisan, consentit à prendre la lettre de Mlle de Cardoville, jusqu'à un moment où Agricol afin de porter le dernier coup aux hésitations de son ancien maître.

Après l'indomptable énergie de son caractère qui lui avait donné le courage de le terrible et douloureuse médication du docteur Ballein, plus aucun danger; sa convalescence touchait à son terme.

néanmoins il était encore d'une maigreur effrayante. Le jour venant d'en haut et tombant d'aplomb sur son crâne jaune et luisant, sur ses pommettes osseuses et sur son nez anguleux, accusait ces saillies par des touches de vive lumière, tandis que le visage était sillonné d'ombres dures et sans transparence.

On eût dit le modèle vivant d'un de ces moines ascétiques de l'école espagnole, sombres peintures, où l'on aperçoit sous quelque capuchon brun à demi-rabattu, un crâne couleur de vieil ivoire, une pommette livide, un œil éteint au fond de son orbite, tandis que le reste du visage disparaît dans une pénombre obscure, à travers laquelle l'on distingue à peine une forme humaine agenouillée et enveloppée d'un froc à ceinture de corde.

Cette ressemblance paraissait d'autant plus frappante, que Rodin, descendant de chez lui à la hâte, n'avait pas quitté sa longue robe de chambre de laine noire; de plus, étant encore très-sensible au froid, il avait jeté sur ses épaules un camail de drap noir à capuchon, afin de se préserver de la bise du Nord.

Le P. d'Agrigny, ne se trouvant pas placé verticalement sous la lumière qui éclairait la cachette, restait dans la demi-teinte.

Au moment où nous présentons les deux jésuites au lecteur, Agricol venait de sortir de la chambre pour appeler Gabriel et l'emmenier auprès de son ancien patron.

Le P. d'Agrigny, regardant Rodin avec une angoisse à la fois profonde et courroucée, lui dit à voix basse :

— Sana la lettre de Mlle de Cardoville, les instances du forgeron restaient vaines. Cette maudite jeune fille sera donc toujours et partout l'obstacle contre lequel viendront échouer nos projets? Où qu'on ait pu faire, la voici réunie à cet Indien; si maintenant l'abbé Gabriel vient combler la mesure, et que, grâce à lui, M. Hardy nous échappe, que faire?... que faire?... Ah! mon Père, c'est à désespérer de l'avenir!

— Non, — dit sèchement Rodin, — si à l'archevêché on ne met aucune lenteur à exécuter nos ordres.

— Et dans ce cas?...
— Je réponds encore de tout;... mais il faut qu'avant une demi-heure j'aie les papiers en question.

— Cela doit être prêt et signé depuis deux ou trois jours, car, d'après votre ordre, j'ai écrit le jour même des mozas... et...

Rodin, au lieu de continuer cet entretien à voix basse, colla son œil à l'une des ouvertures qui permettaient de voir ce qui se passait dans la chambre voisine, puis, de la main, il fit signe au P. d'Agrigny de garder le silence.

CHAPITRE X.

Un prêtre selon le Christ.

A cet instant Rodin voyait Agricol rentrer dans la chambre de M. Hardy, tenant Gabriel par la main.

La présence de ces deux jeunes gens, l'un d'une figure si mâle, si ouverte l'autre d'une beauté si angélique, offrait un contraste tellement frappant avec les physionomies hypocrites des gens dont M. Hardy était habituellement entouré, que, déjà ému par la chaleureuse parole de l'artisan, il lui sembla que son cœur, comprimé depuis si longtemps, se dilatait sous une salutaire influence.

Gabriel, quoiqu'il n'eût jamais vu M. Hardy, fut frappé de l'altération de ses traits; il reconnaissait sur cette figure souffrante, abattue, le fatal cachet de

soumission éternelle, d'abaissement moral dont ils ont toujours stigmatisés les victimes de la compagnie de Jésus, lorsqu'elles ne sont pas dévotement à temps de son influence homicide.

Rodin, l'œil collé à son trou, et le P. d'Agrigny, l'oreille au guet, ne perdirent donc pas un mot de l'entretien auquel ils assistèrent invisibles :

— Le voilà... mon brave frère, monsieur, — dit Agricol à M. Hardy, en lui présentant Gabriel; — le voilà, le meilleur, le plus digne des prêtres... Ecoutez-le, vous renâchez à l'espérance, au bonheur, et vous n'êtes rendus. Ecoutez-le, vous verrez comme il démasquera les fourbes qui vous abusent par de fausses apparences religieuses; oui, oui, il les démasquera, car il a été aussi victime de ces misérables, n'est-ce pas Gabriel?

Le jeune missionnaire fit un mouvement de la main, pour modérer l'exaltation du forgeron, et dit à M. Hardy, de sa voix douce et vibrante :

— Si dans les pénibles circonstances où vous vous trouvez, monsieur, les conseils d'un de vos frères en Jésus-Christ peuvent vous être utiles, disposez de moi... D'ailleurs, permettez-moi de vous le dire, je vous suis déjà bien respectueusement attaché.

— A moi, monsieur l'abbé? — dit M. Hardy.

— Je sais, monsieur, — reprit Gabriel, — vos bontés pour mon frère adoptif; je sais votre admirable générosité envers vos ouvriers; ils vous chérissent, ils vous vénèrent, monsieur, et la conscience de leur gratitude, que la conviction d'avoir été agréable à Dieu, dont l'éternelle bonté se réjouit dans tout ce qui est bon, soient votre récompense pour le bien que vous avez fait, soient votre encouragement pour le bien que vous ferez encore.

— Je vous remercie, monsieur l'abbé, — répondit M. Hardy, touché de ce langage si différent de celui du P. d'Agrigny; — dans la tristesse où je suis plongé, il est doux au cœur d'entendre parler d'une manière si consolante, et, je l'avoue, — ajouta M. Hardy d'un air pensif, — l'élevation, la gravité de votre caractère donnent un grand poids à vos paroles.

— Voilà ce qu'il y avait à craindre, — dit tout bas le P. d'Agrigny à Rodin, qui restait toujours à son trou, l'œil pénétrant, l'oreille au guet, — ce Gabriel va tout faire pour arracher M. Hardy à son apathie, et le rejeter dans la vie active.

— Je ne crains pas cela, — répondit Rodin de sa voix brève et tranchante. M. Hardy s'oublia peut-être un moment, mais s'il essaie de marcher, il tombera bien qu'il a les jambes cassées.

— Que craint donc Votre Révérence?
— La lenteur de notre R. P. de l'archevêché.
— Mais qu'espérez-vous de...?

Mais Rodin, dont l'attention était de nouveau excitée, interrompit d'un signe le P. d'Agrigny, qui resta muet.

Un silence de quelques secondes avait succédé au commencement de l'entretien de Gabriel et de M. Hardy, celui-ci étant resté muet et absorbé par des réflexions que faisait naître le langage de Gabriel.

Pendant ce moment de silence, Agricol avait complètement jeté les yeux sur quelques-unes des lugubres sentences dont on se sert pour ainsi dire tapissées les murs de la chambre de M. Hardy, et, prenant Gabriel par le bras, il s'écria avec un geste expressif :

— Ah! mon frère,... lis ces maximes, tu comprendras tout... Quel homme, mon Dieu, restant dans le sein de son Dieu, et aussi décollant ses poignets, ne tomberait pas dans le piège de ces paroles... n'irait pas jusqu'à se laisser persuader qu'il est infâme, — ajouta l'artisan avec indignation — mais c'est un assassinat moral!

derivains de cette capitale ont subi des enquêtes et des châti-
mens juridiques pour avoir commis des délits de presse et s'être
mis en communication quelconque vis-à-vis des autorités, plus
on jugera opportune une information touchant leur domicile et
leur patrie, sans qu'il faille y supposer le but d'une proscrip-
tion.

Si, pendant que le docteur Dronke vivait tranquillement dans
cette capitale, une feuille périodique de Leipzig publia un arti-
cle frivole signé de son nom et qui blesse crûment toutes les
sympathies de notre nation pour le roi défunt, les autorités, en
lui refusant désormais l'hospitalité, ont à coup sûr agi dans le
sens de la nation prussienne.

Le gouvernement n'a pas abandonné ni n'abandonnera le
système en vertu duquel la Prusse a de tout temps offert un asile
hospitalier à des hommes des opinions politiques les plus di-
verses. Il n'a jamais refusé l'accès à un étranger, moins encore
à un Allemand, par la raison qu'il faisait de l'opposition dans
son pays ou y combattait même le système prussien. Pour peu
qu'on s'élève au-dessus de circonstances locales et éphémères
pour envisager les personnes et les choses dans leur ensemble,
on verra que notre gouvernement prend l'hospitalité pour
règle. Il suffit d'un regard impartial jeté sur notre presse quo-
tidienne, telle qu'elle est depuis nombre d'années, pour se con-
vaincre que le gouvernement a permis, même à des littérateurs
étrangers et dans le sein de ce pays, de faire de l'opposition, et
surtout une opposition haineuse, contre ses mesures, car il est
persuadé que ses actes laisseront des traces plus durables et plus
profondes dans l'âme de la nation que les paroles de ses adver-
saires.

Il nous semble que cette simple considération doit suffire à
confirmer les Prussiens et les Allemands dans la bonne opinion
que si, dans un cas particulier, les autorités prussiennes se
voient à regret obligées de dévier de la règle de l'hospitalité,
ce n'est que dans le cas où elles sont convaincues soit qu'il est
nécessaire de punir ou d'empêcher l'abus de l'hospitalité, soit
qu'en la pratiquant, on agira d'une manière incompatible
avec le bien public.

Qu'on envisage les cas où les autorités prussiennes se sont
vues obligées de faire des exceptions pareilles, et l'on trouvera
que leur petit nombre ne fait que confirmer cette règle.

La Gazette de Cologne contient dans son numéro d'hier
l'article officiel qui suit :

Berlin, 21 juin. Votre journal a reproduit dans son numéro
164 un article emprunté à la Gazette de Mannheim, et dans le-
quel on donne à la déclaration faite par le président de la police
au sujet de l'expulsion de MM. d'Itzstein et Hecker une inter-
prétation qui ferait retomber sur le président de la police la
responsabilité de cette mesure. Quoique a la attentivement
cette déclaration ne saurait l'interpréter dans ce sens. Quand
à ceux qui ne l'ont pas fait, mais qui ont lu cet article dans vo-
tre journal, nous pouvons leur donner l'assurance que le mi-
nistre, qui a jugé de son devoir de prendre cette mesure et de la
faire exécuter, en a assumé dès le principe toute la responsa-
bilité et l'assumera aussi dans la suite.

Affaires de France.

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Le ministère français vient de publier le rapport triennal sur
la situation de l'instruction primaire en 1843. Voici les princi-
aux faits qui ressortent de ce document.

L'instruction primaire coûte annuellement à l'Etat 15,833,412
fr.

En 1841, le nombre des écoles primaires était de 55,342 : il
est aujourd'hui de 59,833; différence en plus, 4,496. Ces nou-
velles écoles sont toutes des écoles communales. Les communes
dépendantes, en 1840, de tous moyens d'instruction s'élevaient
à 4,105; on n'en compte plus aujourd'hui que 2,460. Ainsi

l'instruction primaire a été fondée, depuis trois ans, dans 1,736
communes nouvelles, et elle a été doublée ou régularisée dans
3,253 autres communes. Les communes où des écoles ne sont
pas régulièrement établies renferment une population de
1,150,176 habitans de tout âge et de tout sexe (1/43^e de la po-
pulation du royaume), sur lesquels les enfans en état de fré-
quenter les écoles sont au nombre de 130,000 environ. Sur les
290 communes, chefs-lieux de département ou dont la popula-
tion dépasse 6,000 âmes, tenues d'avoir une école primaire du
degré supérieur, 161 avaient cet enseignement en 1840; le
nombre de ces communes est aujourd'hui de 222. D'autre part,
103 communes, sans y être assujéties, entretiennent, comme en
1840, des écoles primaires supérieures. Le nombre des com-
munes pourvues de ces établissemens s'est donc élevé de 264 à
325. Les écoles spéciales de filles, régies par l'ordonnance du
23 juin 1836, étaient, en 1840, au nombre de 6,607 : on en
compte aujourd'hui 7,830; augmentation, 1,203 écoles. De
plus, on compte 8,755 écoles privées consacrées à l'éducation
des filles.

En même temps que l'instruction primaire se développe, la
population des collèges de l'état et des villes s'accroît, dans une
année, de 3,400 élèves.

Pour l'acquisition ou la construction des maisons d'écoles,
3,796,610 francs ont été accordés sur les fonds départemen-
taux, à 6,155 communes; 8,612,707 francs par l'état, à 9,487
communes, dont 2,679 avaient déjà reçu des secours des départe-
mens; 49,767,001 francs ont été fournis par les communes;
1,970,760 francs, par des dons ou souscriptions; total,
64,174,087 francs employés depuis dix ans à la constitution
matérielle de l'enseignement. En 1840, 17,428 maisons d'école
appartenaient aux communes; ce nombre est aujourd'hui de
23,301; augmentation, 5,875 maisons d'écoles publiques de
garçons. Ajoutez y 3,688 maisons d'écoles spécialement affectées
aux filles; ce qui porte à 26,989 les propriétés communales
consacrées à l'instruction primaire.

Le personnel de l'instruction primaire, à la fin de 1840, était
de 62,859; à la fin de 1843, il est de 75,535 individus : augmen-
tation, 12,676. Ecoles dirigées par des laïques, 52,248; écoles
dirigées par des membres d'associations religieuses, 7,590. En
1840, sur 100 instituteurs ou sous-maitres, 5 appartenaient à
des associations religieuses : sur 100 institutrices ou sous-mai-
tresses, 46 appartenaient à des communautés de femmes. La
proportion est aujourd'hui de 6 sur 100 pour les premiers, et de
49 sur 100 pour les secondes. Sur 100 écoles de garçons, 2 sont
dirigées par des membres d'associations religieuses; sur 100
écoles de filles, 37 sont dirigées par des institutrices faisant
partie de communautés religieuses autorisées. Depuis 1830,
malgré des demandes répétées, aucune association nouvelle n'a
été autorisée, aucun accroissement d'attributions n'a été donné
aux associations précédemment reconnues par des décrets ou
ordonnances royales. Il n'y a donc pas de changement dans l'é-
tat des associations d'hommes voués à l'enseignement. Le nom-
bre des individus qui en font partie présente une augmentation
peu sensible. L'accroissement est plus considérable pour les ins-
titutrices appartenant à des communautés religieuses. Ces ins-
titutrices reçoivent, sur le vu de leur lettre d'obédience, l'au-
torisation du recteur de l'Académie, et les écoles qu'elles diri-
gent sont soumises à la visite des personnes déléguées par l'ins-
pection des établissemens d'instruction primaire.

Sur 59,833 écoles publiques et privées, le nombre des éco-
les du culte catholique est de 56,812, du culte protestant, de
1,080, du culte israélite, de 115, des écoles mixtes, de 1,831.
La population catholique du royaume étant de 33,050,178
âmes, a ainsi une école par 581 individus. La population protes-
tante du royaume étant de 1,100,000 âmes, a une école par
1,018 individus. Enfin, la population israélite, qui est de 80,000
âmes, a une école par 695 individus.

Le nombre des élèves des écoles primaires était, en 1840, de
2,896,964, il est aujourd'hui de 3,164,297 enfans des deux
sexes, savoir : Garçons 1,812,809, filles 1,351,488. Total

3,164,297. C'est donc un accroissement de 267,333 élèves. Au
rapport au culte qu'ils professent, les élèves se répartissent ain-
si : catholiques 3,065,296, protestans 92,280, israélites 6,721.
En 1840, on comptait 2,809,957 élèves catholiques, 92,280
protestans, 5,599 israélites. L'accroissement est donc de 267,333
catholiques, de 1/2 pour les protestans, de 1/2 pour les israélites.
Si l'on partage les élèves entre les écoles tenues par les institu-
teurs laïques et les écoles tenues par des membres d'associations
religieuses, voici les résultats que l'on obtient : élèves des ins-
tituteurs laïques, 2,457,380; élèves des instituteurs membres d'as-
sociations, 706,917. En terme moyen on a dans les 52,248 éco-
les tenues par des laïques, 47 élèves, et 93 dans les 7,590 éco-
les tenues par des membres d'associations. Les écoles publiques
certaines en 1840, 2,223,503 élèves, elles en comptent au-
jourd'hui 2,407,425; augmentation 183,923. Elèves admis gra-
tuitement dans les écoles dirigées par des laïques 403,502, et
dans les écoles dirigées par des membres d'associations religieuses
360,327 : différence en faveur des écoles tenues par des laïques
43,175; mais il ne faut pas perdre de vue que le nombre des
écoles tenues par des membres d'associations religieuses est de
7,590, ce qui donne en moyenne 47 élèves gratuits par école,
et que le nombre des écoles laïques est de 52,248, ce qui ne
donne que 7 élèves gratuits par établissement.

Classes d'adultes. Les communes y ont consacré en 1843
47,384 fr.; les départemens, 30,350; l'état, 28,700 fr. Au
total, 104,437 fr. Avec cette modique somme, on entre-
tient dans 6,043 communes, 6,434 classes d'adultes, dont 6,200
pour les hommes et 168 pour les femmes. Le nombre des élève
suivent ces classes est de 95,064, dont 90,451 hommes et
5,613 femmes. En 1840, cet enseignement n'existait que dans
1,000 communes; il n'y avait que 3,403 classes d'adultes suivies
par 68,508 élèves : en trois ans, le nombre de nos classes a
plus que doublé.

Ecoles d'apprentis pour les jeunes garçons. — On
existe des établissemens de l'une et de l'autre espèce dans
communes, et 7,176 enfans y trouvent un certain degré d'in-
struction; 114 de ces écoles sont tenues dans des maisons
spécialement affectées à cet usage, soit par des propriétaires
nufacture, soit par des établissemens de bienfaisance. Les
munes consacrent à leur entretien 24,140 fr.; les départemens
4,500 fr.; l'état, 8,500 fr.; en outre, la vente des ob-
jets perfectionnés par les élèves a procuré, en 1843, une somme
de 131,755 fr.

Salles d'asile. Le nombre des salles d'asile, en 1843, est
de 555, dans 322 communes; maintenant, il est de 1,489 dans
322 communes. Au lieu de 50,986 enfans, qui y étaient en
1840, il y en a aujourd'hui 96,192. Ainsi le nombre des
salles d'asile a augmenté de 934 et celui des élèves, de 45,206.

Ecoles normales primaires. On en compte 76, plus trois
modèles. Le nombre des élèves est aujourd'hui de 3,164,297.
En 1840, il n'était que de 2,684. Augmentation, 326.

Amis lecteurs, lisez cet extrait de l'Ami de la religion.
« Notre correspondance particulière de Rome nous fournit
les détails suivans :

Les affaires religieuses d'Espagne sont toujours ici l'objet
des plus sérieuses et des plus hautes sollicitudes. Le pape
a, par son dernier décret, convoqué une assemblée extraordinaire de
cardinaux. Personne ne doute que la question des relations
avec l'Espagne n'ait été l'un des principaux sujets de ses
délibérations. On présume aussi que les difficultés et les
difficultés soulevées, en France, par les interpellations de
Thiers, n'étaient pas étrangères à cette convocation.
Les cardinaux, réunis à la messe, ont lu avec une attention
particulière les paroles de leur auguste chef.

Tout le monde cependant ne sait pas se renfermer dans une
prudente réserve. Nous ne parlerons pas de M. Rossi, qui
voudrait naturellement faire tous les efforts imaginables pour
bonne fin la mission difficile qu'il a reçue de son gouvernement.
Mais ce qui étonne, ce qui afflige profondément, c'est de
voir le directeur de la communauté de Saint-Louis, mettre

— Vous êtes jeune, mon ami... reprit M. Hardy, en secouant tristement la
tête, — vous avez toujours été heureux, vous n'avez éprouvé aucune décep-
tion; ces maximes peuvent vous sembler trompeuses; mais hélas! pour moi...
et pour le plus grand nombre des hommes, elles ne sont que trop vraies; ici
bas, tout est néant, misère, douleur, car l'homme est né pour souffrir! N'est-
il pas vrai, monsieur l'abbé? — ajouta-t-il en s'adressant à Gabriel.

Celui-ci avait aussi jeté les yeux sur les différentes maximes que le forgeron
venait de lui indiquer; le jeune prêtre ne put s'empêcher de sourire avec
amertume en songeant au calcul odieux qui avait dicté le choix de ces ré-
flexions. Aussi répondit-il à M. Hardy d'une voix émue :

— Non, non, monsieur, tout n'est pas néant, mensonge, misère, décep-
tions, vanité ici-bas... Non, l'homme n'est pas né pour souffrir; non, Dieu,
dont la suprême essence est une bonté paternelle, ne se complait pas aux dou-
leurs de ses créatures qu'il a faites pour être aimantes et heureuses en ce monde.

— Oh! l'entendez-vous, monsieur Hardy, l'entendez-vous? — s'écria le
forgeron, c'est ainsi un prêtre, lui... mais un vrai, un sublime prêtre, et il ne
parle pas comme les autres.

— Hélas! pourtant, monsieur l'abbé, — dit M. Hardy, — ces maximes si
tristes sont extraites d'un livre que l'on met presque à l'égal d'un livre divin.

— De ce livre, monsieur, — dit Gabriel, — on peut abuser comme de toute
œuvre humaine! Ecrit pour enchaîner de pauvres moines dans le renoncement,
dans l'isolement, dans l'obéissance aveugle d'une vie oisive, stérile, ce
livre, en prêchant le détachement de tout, le mépris de soi, la défiance de ses
frères, un servilisme grossier, avait pour but de persuader à ces malheureux
moines, que les tortures de cette vie qu'on leur imposait, de cette vie en tout
opposée aux vœux éternelles de Dieu sur l'humanité... seraient douces au Sei-
gneur.

— Ah! ce livre me paraît, ainsi expliqué, plus effrayant encore, — dit M.
Hardy.

— Blasphème! impiété!... poursuivit Gabriel ne pouvant contenir son
indignation; — oser sanctifier l'oisiveté, l'isolement, la défiance de tous,
lorsqu'il n'y a de divin au monde que le saint travail, que le saint amour de
ses frères, que la sainte communion avec eux! Sacrilege!! oser dire qu'un
père d'une bonté immense, infinie, se réjouit dans les douleurs de ses enfans...
lui! lui! juste ciel! lui qui n'a de souffrances que celles de ses enfans, lui qui
n'a qu'un vœu, leur bonheur, lui qui les a magnifiquement doués de tous les
trésors de la création, lui enfin qui les a reliés à son immortalité par l'immor-
talité de leur âme.

— Oh! vos paroles sont belles, sont consolantes, — s'écria M. Hardy, de
plus en plus ébranlé; — mais, hélas! nous qui tant de malheureux sur la terre,
malgré la bonté providentielle du Seigneur?

— Oui, oh! oui, il y a dans ce monde de bien horribles misères, — re-
prit Gabriel, avec attendrissement et tristesse. — Oui, bien des pauvres, déshé-
rités, de toute joie, de toute espérance, ont faim, ont froid, manquent de
vêtements, et d'abri, au milieu des richesses immenses que le créateur a
dispensées, non pour la félicité de quelques hommes, mais pour la félicité de
tous; car il a voulu que le partage fût fait avec équité!... mais quel-

ques-uns se sont emparés du commun héritage par la force, par la force, et
c'est de cela que Dieu s'afflige. Oh! oui, s'il souffre, c'est de voir que, pour
satisfaire au cruel égoïsme de quelques-uns, des masses innombrables de
créatures sont vouées à un sort déplorable. Aussi les oppresseurs de tous les
temps, de tous les pays, osant prendre Dieu pour complice, se sont unis pour
proclamer en son nom cette épouvantable maxime : — L'homme est né pour
souffrir, ses humiliations, ses souffrances sont agréables à Dieu. — Oui,
ils ont proclamé cela, de sorte que plus le sort de la créature qu'ils exploi-
taient, était rude, humiliant, douloureux, plus la créature versait de sueur, de
larmes, de sang, plus, selon ces homicides, le Seigneur était satisfait et glo-
rifié.

— Ah!... je vous comprends... je revis... je me souviens, — s'écria tout-à-
coup M. Hardy, comme s'il sortait d'un songe, comme si la lumière eût tout-à-
coup brillé à sa pensée obscurcie. — Oh! oui... voilà ce que j'ai toujours cru...
voilà ce que je croyais... avant que d'affreux chagrins eussent affaibli mon in-
telligence.

— Oui, vous avez eu cela, noble et grand cœur! — s'écria Gabriel, — et
alors vous ne pensiez pas que tout était misère ici-bas, puisque, grâce à vous,
vos ouvriers vivaient heureux; tout n'était donc pas déception, vanité; puisque
chaque jour votre cœur jouissait de la reconnaissance de vos frères; tout n'é-
tait donc pas larmes, désolation, puisque vous voyiez sans cesse autour de vous
des visages sourians... La créature n'est donc pas inexorablement vouée au
malheur, puisque vous la comblez de félicité... Ah! croyez-moi, lorsque
l'on entre plein de cœur, d'amour et de foi, dans les véritables vœux de Dieu...
du Dieu sauveur, qui a dit : aimez-vous les uns les autres, on voit, on sent, on
sait, que la fin de l'humanité est le bonheur de tous, et que l'homme est né
pour être heureux... Ah! mon frère, — ajouta Gabriel, ému jusqu'aux larmes
en montrant les maximes dont la chambre était entourée, — ce livre terrible
vous a fait bien du mal... ce livre qu'ils ont eu l'audace d'appeler l'imitation
de J. C. — ajouta Gabriel avec indignation. — ce livre!! l'imitation de la
parole du Christ!! ce livre désolant, qui ne contient que des pensées de ven-
geance, de mépris, de mort, de désespoir, lorsque le Christ n'a eu que des pa-
rolles de paix, de pardon, d'espérance et d'amour.

— Oh! je vous crois, — s'écria M. Hardy dans un doux ravissement, — je
vous crois, j'ai besoin de vous croire.

— Oh! mon frère!... reprit Gabriel de plus en plus ému, — Oh! mon frère!...
croyez à un Dieu toujours bon, toujours miséricordieux, toujours aimant;
croyez à un Dieu qui bénit le travail, à un Dieu qui souffrirait cruelle-
ment pour ses enfans, si, au lieu d'employer pour le bien de tous, les dons
qu'il vous a prodigués vous vous isoliez à jamais dans un désespoir éner-
vant et stérile!... Non, non; Dieu ne le veut pas!... Debout, mon frère...
ajouta Gabriel en prenant cordialement la main de M. Hardy, qui se leva com-

» forment tous ensemble qu'un seul corps; nul ne possède rien en particulier,
mais toutes choses sont communes entre eux; c'est pourquoi il n'y a pas de
peuples parmi eux. » (Actes des apôtres, no 44. IV. 32.)

Nous empruntons cette citation à un excellent article de M. F. VIDAL (de la
Justice distributive, — Revue indépendante), qui renferme la remarquable et
profonde analyse de différents systèmes socialistes, et de plusieurs écrits sur la
même matière, par M. M. Louis Blanc, Villegardelle, Pecqueur, intelligences
d'élite, penseurs généreux dont s'honore le socialisme. Citons encore l'Accord
des intérêts dans l'association, par M. Villegardelle, qui contient les aperçus
les plus lumineux sur les immortelles théories de Fourier.

mes'il eût obéi à un généreux magnétisme, — debout, mon frère, debout,
de de travailleurs vous bénit et vous appelle; quittez cette tombe,
venez au grand air, au grand soleil, au milieu de cœurs chauds et
thiques... quittez cet air étouffant pour l'air salubre et vivifiant de
quittez cette morne retraite pour l'asile animé par les chants des
venez, venez retrouver ce peuple d'artisans laborieux dont vous avez
dence; soulevé par leurs bras robustes, pressé sur leur cœur généreux,
ré de femmes, d'enfans, de vieillards, pleurant de joie à votre retour,
rez régénéré; vous sentirez que la volonté, que la puissance de Dieu
vous, — puisque vous pouvez tant pour le bonheur de vos frères.

— Gabriel, tu dis vrai; c'est à toi... c'est à Dieu... que notre
tit peuple de travailleurs devra le retour de son bien-être, — a-t-il
en se jetant dans les bras de Gabriel et le serrant avec attendrissement
son cœur. — Ah! je ne crains plus rien maintenant... M. Hardy
rendu!

— Oui, vous avez raison; ce sera à lui, à cette admirable parole
Christ, que je devrai ma résurrection, car ici j'étais enseveli dans
séculaire, — dit M. Hardy, qui s'était levé, droit, ferme, les yeux
colorés, l'œil brillant, lui jusqu'alors si pâle, si abattu, si courbé
— Enfin, vous êtes à nous, — s'écria le forgeron; — je n'en doute
cette heure.

— Je l'espère, mon ami, — dit M. Hardy.
— Vous acceptez les offres de Mlle de Cardoville?

— Tantôt je lui écrirai à ce sujet; ... mais avant... — ajouta
grave et sérieux, — je désire m'entretenir seul avec mon frère, —
avec effusion sa main à Gabriel. — Il me permettra de lui donner
frère, lui, le généreux apôtre de la fraternité.

— Oh!... je suis tranquille... Dès que je vous laisse avec lui, —
col; — moi, pendant ce temps là, je cours chez Mlle de Cardoville, —
cer cette bonne nouvelle... Mais, j'y pense, si vous sortez aujourd'hui
maison, Monsieur Hardy, où irez-vous? ... Voulez-vous que je m'occupe
dire que, ce soir, j'aurai l'honneur de lui répondre.

— Non, parlerons de tout cela avec votre digne et excellent frère,
pondit M. Hardy; — allez, je vous en prie, remerciez Mlle de Cardoville
dire que, ce soir, j'aurai l'honneur de lui répondre.

— Ah! Monsieur, il faut que je tienne mon cœur et ma tête à
ne pas devenir fou de joie; — dit le bon Agricole en portant à ses yeux
ses mains à sa tête et son cœur dans son ivresse de bonheur; puis,
après de Gabriel, il le serra encore une fois contre son cœur; et lui
reille :

— Dans une heure... je reviens... mais pas seul, une levée en main
verras; — dit M. Hardy; j'ai mon idée.
Et le forgeron sortit dans une ivresse indolente.
Gabriel et M. Hardy restèrent seuls.

Rodin et le P. d'Aigrigny avaient, on le sait, invisiblement assisté
scène.

— Eh bien! que pense Votre Révérence? — dit le P. d'Aigrigny
avec stupéfaction.

— Je pense que l'on a trop tardé à revenir de l'aveuglement, et que
l'innocence béatifique va tout perdre; — dit Rodin, en se remuant les
jusqu'à sang.

M. Rossi et de ses mandataires diplomatiques l'espèce de crédit de sa position officielle et l'ardeur d'un zèle officieux. On a bien de la peine à comprendre que même pour le succès de ses tentatives de congrégation nouvelle ou pour tout autre intérêt, un ecclésiastique pieux s'expose à de fâcheux soupçons en secondant auprès de personnages éminents des démarchés dont tous les hommes religieux sont alarmés.

Du reste, M. Rossi paraît avoir déjoué complètement le vieux homme. Nous aimons à croire que son pieux retour aux pratiques de la foi catholique n'est que le résultat des saintes influences dont l'empire est si puissant dans la ville éternelle. Toujours est-il que l'envoyé extraordinaire du roi des Français, fonctionnaire éminent de l'Université de France, l'ancien citoyen de Genève, a assisté presque tous les soirs, pendant le mois de mai, avec les marques extérieures d'une piété tout à fait édifiante, aux exercices du mois de Marie, dans l'église même des PP. Jésuites.

Cette correspondance est très-curieuse. M. Rossi allant à Rome, pendant le mois de Marie, chez les révérends pères jésuites, qu'il veut faire expulser de Paris, c'est un trait qui m'a fait à la grande comédie de Molière. (Gazette de France).

Affaires de Belgique.

La discorde la plus complète règne en ce moment dans le ministère, dit le *Précurseur d'Anvers*. Le *Politique* reproche aujourd'hui en termes amers le peu de concours que les catholiques ont prêté à M. Nothomb et leur ingratitude à son égard après les élections du 10 juin, alors, dit-il, qu'ils avaient dû se serrer autour du ministère pour le soutenir au lieu d'ajouter en quelque sorte à son affaiblissement. Voici les plaintes que l'organe de M. Nothomb adresse ce matin au *Journal de Bruxelles*:

Nous n'avons pas besoin de rappeler par quels actes les catholiques ont de leur côté entravé, non pas dans ses tendances libérales, mais dans son système de pure conciliation, l'administration qui vient de tomber. L'intervention de Theux dans la loi sur les bourgmestres, loi complètement destinée à renforcer le pouvoir, n'a-t-elle pas risqué d'en compromettre le succès? La question du jury d'examen n'a-t-elle pas été au cabinet beaucoup plus en force morale que le parti catholique n'a gagné à un provisoire qui ne pouvait que lui échapper quand le moment de statuer définitivement sera venu. Les catholiques, comme membres de la majorité, n'ont-ils pas commis une faute grave en atteignant aux prérogatives du gouvernement qu'ils étaient censés défendre, quand à deux reprises, ils ont usé de l'initiative, pour forcer en quelque sorte la main au cabinet, dans l'affaire du transit des bestiaux hollandais et dans celle des céréales. L'initiative est un moyen parfaitement constitutionnel sans doute, mais qui n'a été créé qu'au profit de l'opposition; en user ainsi par un ministère qu'on soutient, c'est manquer à la fois aux règles de la morale et à l'esprit de la constitution.

Les bonnes intentions du cabinet pour une juste et loyale protection des intérêts agricoles, étaient trop connues, pour qu'il ne fût pas impossible de leur être digne de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses ministérielles, pour aller en quelque sorte se ranger sous le drapeau toujours un peu attaché de ridicule de M. Eloi de Burdinne. En semant le vent on a recueilli le tempête, et quand la tempête est venue, au lieu de se rallier autour du pilote, chacun a voulu plus que jamais manœuvrer à sa guise et l'on a créé la situation actuelle, sans s'inquiéter de sa solution.

Voici la réponse du *Journal de Bruxelles*:

Le *Politique* ne peut parvenir à maîtriser son dépit. Une première fois nous avons répondu à ses provocations imprudentes; c'est assez. Notre conduite passée n'a pas besoin d'être justifiée. Les faits ont démontré qu'elle se fondait sur une appréciation juste et vraie de l'état du pays et du pouvoir. Quant aux imputations malveillantes sur notre attitude dans le présent et notre position dans l'avenir, ce n'est pas la peine de les relever. Nous espérons que notre modération et notre fermeté aideront à surmonter des obstacles dont, malgré soi, on se méprend sans doute la gravité. Nous en avons surmonté de plus difficiles.

Nouvelles d'Amérique.

Le steamer le *Great-Western* est arrivé le 27, à 3 heures du soir, à Liverpool. Il a apporté des nouvelles de New-York, du 14 juin.

Voici ce que nous trouvons de plus curieux dans les journaux américains:

Les nouvelles du Texas sont très-intéressantes. Le président cherche à revenir sur la politique qu'il a suivie au sujet du Mexique, d'accord avec les agents de la France et de l'Angleterre. Il a publié une proclamation pour autoriser l'élection de délégués qui devront former une convention qui se réunira le 4 juillet, et à laquelle sera soumise la proposition d'annexion.

Cette mesure ajoute un nouvel intérêt à la question texienne, qui semble plus compliquée que jamais. Mais, avant la réunion de cette convention, il ne sera peut-être plus au pouvoir du président de prendre une résolution sur cette question.

Nous publions ci-après le texte de cette proclamation:

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TEXAS.

Comme le peuple texien a manifesté le désir de voir prendre une prompto décision à l'égard de la proposition d'annexion qui vient d'être soumise à ce gouvernement par celui des Etats-Unis, et de voir s'assembler une convention pour cet effet;

Et comme il convient que la nation seule prononce finalement sur cette question d'annexion, et par l'entremise de députés assemblés en convention, et adopte une constitution aux fins de faire admettre le Texas au nombre des Etats de l'Union américaine;

Et comme la constitution de cette république n'attribue à aucune des branches du gouvernement, le pouvoir de convoquer une convention et de nommer ceux qui ne sauraient être exercés que par lui-même;

En conséquence, et en vertu de la volonté nationale, si pleinement manifestée, je convoque les citoyens texiens d'ouvrir des élections dans les différents comtés de la république, à l'effet d'élire des députés pour la convention, qui se réunira le 4 juillet prochain, sur les bases suivantes. Chaque comté élira un député, et elle deux députés; chaque comté donnant à cette époque 300 et moins de 500 votes, élira trois députés; chaque comté donnant à cette époque 500 et au-delà, élira quatre députés, en sorte que le comté d'Austin en élira deux; celui de Bastrop 1; celui de Bexar 2; celui de Brazoria 2; celui de Brazos 1; celui de Bowie 1; celui de Colorado 1; celui de Comanche 1; celui de Concho 2; celui de Cooke 1; celui de Dallas 1; celui de De Witt 1; celui de Doniphan 1; celui de El Paso 1; celui de Gillespie 1; celui de Hamilton 1; celui de Harris 3; celui de Jefferson 1; celui de Johnson 1; celui de Jasper 1; celui de Kerr 1; celui de Kenton 1; celui de Lampasas 1; celui de Leon 1; celui de Lipscomb 1; celui de Llano 1; celui de Loving 1; celui de Moton 1; celui de Nelson 1; celui de Nueces 1; celui de Oldham 1; celui de Orange 1; celui de Pecos 1; celui de Real 1; celui de Reeves 1; celui de Rockwall 1; celui de Runnels 1; celui de Tarrant 1; celui de Taylor 1; celui de Tarrant 1; celui de Terrell 1; celui de Tompkins 1; celui de Van Hook 1; celui de Victoria 1; et celui de Washington 3.

« Et que lesdits députés élus suivant cette proportion, s'assembleront en convention dans la ville d'Austin, le 4 juillet prochain, pour prendre en considération la proposition d'annexion du Texas aux Etats-Unis et toute autre proposition qui pourra être faite touchant la nationalité de la république; et, s'ils le jugent convenable et opportun, adopter provisoirement une constitution qui puisse être soumise à la sanction du peuple, à l'effet de faire admettre le Texas, comme état, dans l'Union américaine, conformément aux termes de la proposition d'annexion qui vient d'être soumise à ce gouvernement par celui des Etats-Unis.

Les magistrats suprêmes des différents comtés sus-nommés, donneront des informations touchant lesdites élections; ils nommeront des présidents dans les différents comtés, qui à leur tour désigneront les juges et les clercs pour lesdites élections, et veilleront à ce que ces élections se fassent conformément à la constitution et aux lois sur les élections, et feront dûment leur rapport sur le résultat de ces élections.

En foi de quoi j'ai fait apposer le grand sceau de la république aux présentes.

Fait à Washington, le 5 mai, de l'an de grâce 1845, le 10^e de l'indépendance du Texas. »

ANSON JONES.
Avocat-général et faisant fonctions de secrétaire d'état.

Cette proclamation a été accueillie en général avec une vive sympathie.

Un journal de New-Orléans assure, d'après des lettres de la Havane, que le gouvernement mexicain a délivré, dans cette ville, nombre de lettres de marque, et qu'une armée mexicaine, sous les ordres du général Arista, a déjà franchi le Rio-Grande. Si ce bruit se confirme, ce sera une preuve de plus que le gouvernement du Mexique, à l'instigation de la France et de l'Angleterre, se dispose à déclarer la guerre aux Etats-Unis, si l'annexion s'accomplit.

Malgré la grande majorité qui, dans les deux chambres du congrès mexicain, a autorisé le gouvernement à traiter avec le Texas, cette mesure est très-impopulaire. Un esprit belliqueux semble s'être emparé du peuple mexicain. Puis on sait quel vif intérêt l'Angleterre attache à la non-réalisation de l'annexion. On va jusqu'à dire qu'elle offre de payer les dettes du Texas et de se charger de 10 millions sur les dettes contractées en Angleterre par le Mexique, de garantir l'indépendance du Texas et la sécurité du Mexique contre les attaques possibles de la part des Etats-Unis.

Il est certain que M. Elliott, l'envoyé anglais au Texas, remue ciel et terre pour empêcher l'annexion, tandis que le peuple texien se montre de plus en plus disposé en faveur de la mesure. Il est évident, dit une correspondance, que nous sommes à la veille d'une crise qui peut conduire à une guerre générale.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 27 juin.

La chambre des communes s'est encore occupée hier de la question de ses privilèges au sujet de l'affaire Howard contre Gonet, sergent d'armes de la chambre: Le sollicitor-général a fait la motion que le jugement de la cour du banc de la reine qui a condamné le sergent d'armes à des dommages-intérêts envers Howard, pour l'avoir arrêté sans autre mandat qu'un ordre de son *speaker*, soit attaqué par un writ d'erreur.

Cette mesure a paru insuffisante aux zélés défenseurs des privilèges de la chambre, et M. Hume a présenté, sous forme d'amendement, la motion suivante: Il ne convient pas de confier le maintien des privilèges de la chambre à une autre autorité qu'à la chambre elle-même. Après un assez vif débat, l'amendement de M. Hume a été rejeté par 78 voix contre 46, et la motion principale adoptée par 82 voix contre 48.

Au commencement de la séance des communes du 26, lord John Russell a annoncé que dans le comité sur le bill des collèges d'Irlande, il proposerait quelques amendements qui nécessiteraient l'insertion de nouvelles clauses dans le bill.

Les questions qui se rattachent à l'Irlande, sont celles qui occupent le plus l'esprit public en ce moment en Angleterre. Les affaires religieuses surtout sont celles qui s'annoncent comme devant être d'une solution difficile. En Irlande l'agitation continue à être très-grande, et en juger par l'extrait suivant d'une lettre de Dublin du 24 juin:

« On ne saurait se faire une idée de l'agitation qui règne en ce moment dans quelques districts du nord, où les catholiques sont en présence des protestants. L'assassinat de M. Booth, l'un des magistrats du comté de Cavan, a porté l'exaspération des protestants au comble: le mot de représailles est dans toutes les bouches, et la guerre civile semble sur le point d'éclater. Le curé catholique de Crossdoney, village où a été assassiné M. Booth, a dû quitter sa cure et se réfugier dans une caserne d'officiers de police, à quelques heures de là, sa vie était menacée. Les protestants, ne pouvant découvrir l'assassin de leur magistrat, voulaient se venger sur le pasteur du crime dont ils rendent toutes ses ouailles responsables. Trois mille personnes, la plupart armées, ont assisté aux funérailles de M. Booth. »

— On écrit de Dublin, le 24 juin:

« La réunion des évêques catholiques a eu lieu aujourd'hui au séminaire de Maynooth; 12 prélats y assistaient, mais comme l'archevêque de Dublin et quelques autres évêques étaient absents, toute discussion sur la question des collèges a été renvoyée à demain. Les prélats s'occuperont des nouvelles dispositions à prendre par suite de l'augmentation du subside accordé au séminaire et de l'augmentation du nombre des élèves. »

Nouvelles de France.

Paris, 28 juin.

La fin de la séance de la chambre des députés a été très-vive jeudi; à l'occasion du budget des finances, M. de Vatry n'a pas craint d'accuser les ministres de laisser plusieurs recettes générales vacantes, parce qu'ils ne pouvaient s'entendre au conseil sur le choix des candidats, l'un proposant son neveu, l'autre son cousin.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, a énergiquement repoussé cette accusation, et a déclaré que pas un seul de ses collègues ne lui avait fait une demande de recette générale; que s'ils avaient pu faire d'une question personnelle un motif de retard pour une nomination de ce genre, il ne serait pas resté longtemps avec eux.

Dans la séance d'hier, la chambre a continué la discussion du budget des dépenses, et a adopté les chapitres qui concernent la légion d'honneur. M. Ravin a présenté un article additionnel portant que toute nomination dans l'ordre de la légion d'honneur sera insérée au *Moniteur*, et que l'ordonnance de nomination devra être motivée.

Cet amendement, combattu par M. le ministre des finances comme ne pouvant être inséré dans une loi de budget, a été re-

jeté après deux épreuves douteuses, par 125 voix contre 109. M. Manuel a alors reproduit la première partie de cet amendement, consistant dans la simple insertion au *Moniteur*, le garde des sceaux, en repoussant cette proposition, avait pris l'engagement de veiller à cette insertion, mais cette promesse n'a pas paru suffisante, et la chambre a adopté l'amendement par 137 voix contre 132.

Au départ du courrier, M. Ledru-Rollin a la parole pour blâmer l'envoi récent de militaires charpentiers aux chantiers de Paris. « Des hommes nourris par l'état, a-t-il dit, ne doivent pas faire concurrence à la libre industrie, et le ministre de la guerre n'avait pas le droit de donner à l'armée une pareille destination. »

Cet incident n'a pas eu de suite: M. Duchâtel a déclaré que le gouvernement ne voulait en aucune façon entrer dans la question des salaires, et que s'il avait autorisé les militaires à travailler, c'était pour empêcher les travaux de cesser sur tous les points à la fois, et afin de venir au secours de la classe ouvrière. Il a ajouté que le jour où les ouvriers charpentiers voudraient reprendre leurs travaux, le gouvernement ferait retirer les militaires, et que des ordres sont déjà donnés à l'avance.

La chambre, après avoir entendu ces explications, a passé à l'ordre du jour, et a voté l'ensemble du budget des dépenses par 232 voix contre 43.

A l'occasion du crédit de 10 millions demandés pour la division navale destinée à stationner sur les côtes occidentales d'Afrique, M. Denis est revenu sur le traité conclu avec l'Angleterre. Il l'aurait voulu plus complet. Il ne s'agit que de la répression de la traite sur la côte orientale, quel quefois sous la protection du pavillon anglais; il faudrait donc trouver un moyen sérieux et efficace de faire exécuter le traité sur la côte orientale comme sur la côte occidentale.

M. Guizot. La France ne sera pas étrangère à la répression de la traite sur la côte orientale d'Afrique. Elle est parfaitement maîtresse d'y envoyer et d'y employer autant de croiseurs qu'elle le jugera convenable. S'il y a là une traite à réprimer, là, comme ailleurs, la France a le droit de s'y associer, et ce que je proclame là en droit existe déjà en fait.

La discussion générale est fermée, et l'on passe aux articles.

M. Mauguin regrette de voir passer sans discussion une loi aussi importante. Avant de demander aux contribuables des fonds pour surveiller des côtes étrangères, il faudrait, suivant lui, soulager les misères du pays. Ces dix millions que l'on va dépenser, dit-il, profiteront à l'Angleterre seule; le nouveau traité lui est bien plus favorable qu'à la France.

M. Dupin (ainé). Les Etats-Unis n'entendent pas le droit de visite comme l'Angleterre. Qu'arrivera-t-il de cette différence d'interprétation? Faut-il lier la France à la politique anglaise sous ce rapport? Cette politique n'en deviendrait-elle pas plus hardie, ne pourrait-elle pas nous conduire à une collision avec les Etats-Unis? Je demande que la visite de nos commandans soit la visite courtoise, la visite française, et non la visite comme l'entendent les Anglais.

M. Guizot, ministre des affaires étrangères. Nous sommes ici en présence d'une difficulté véritable: peut-on exécuter le droit de vérifier la nationalité d'un navire sans retomber dans les inconvénients du droit de visite? Telle est la question à résoudre. Deux principes ont été posés en présence: les uns ont soutenu que le pavillon, pris ou non légitimement, couvrait toujours le bâtiment, que c'était un signe de nationalité, que personne n'était en droit de suspecter. Il est clair qu'avec ce principe la police des mers serait impossible; ce serait le règne du brigandage et de la piraterie.

En face de ce principe, on en a posé un autre non moins inapplicable: le droit de visiter, sans limite aucune, tout bâtiment marchand, que l'on soupçonne ou non sa nationalité.

On a dû, vis-à-vis de ces impossibilités, chercher une transaction entre ces deux principes, et l'on a trouvé le droit d'arrêter sur soupçon de piraterie tout bâtiment, et de s'assurer de sa nationalité. La France a été plus loin: elle a écrit dans sa loi sur la piraterie, que l'absence de papier de bord serait réputée comme fait de piraterie; elle a même ajouté qu'elle doublerait les papiers de bord constituaient le même délit.

Qu'ont fait l'Angleterre et les Etats-Unis? Après de longues discussions il a été convenu, dans les instructions données à leurs navires, que l'Angleterre aurait le droit de visiter les bâtiments dont elle soupçonnerait la nationalité; mais qu'elle le ferait à ses risques et périls, et que, si elle se trompait, si le bâtiment visité était vraiment américain, elle serait responsable et passible des dommages et intérêts dus pour le retard apporté à la marche du navire et autres inconvénients.

Voilà ce que l'on a reconnu: telles sont les instructions nécessaires pour assurer la police de la mer sans gêner sa liberté, et la France s'est conformée à ces mesures, qui lient également l'Angleterre et les Etats-Unis.

M. Dupin demande si le traité sera interprété de la même manière par les trois nations; il craint qu'il n'en soit pas ainsi, et que les Anglais ne sachent, quelque jour, nous lier à leur façon d'entendre les nouvelles conventions, et nous impliquer dans leur manière de les faire exécuter.

Mon doute se fortifie, poursuit l'orateur, par ce que disait récemment dans le congrès américain un ministre, M. Prescott: « Par quels moyens, disait-il, cette surveillance pourra-t-elle être exercée? Le bâtiment américain n'aura-t-il pas le droit de résister, sous sa responsabilité, comme le croiseur anglais celui de l'arrêter sous la sienne? Le gouvernement des Etats-Unis, qui s'est refusé à reconnaître le droit de visite réciproque, droit exceptionnel, ne peut admettre, ajoutait, M. Prescott, qu'il existe, en vertu du droit des gens, quelque chose de semblable au droit de visite et de différent du droit de recherche. »

Je rappelle ces faits pour montrer qu'il y a un point sur lequel les Américains et les Anglais ne sont pas d'accord, et je désire que nos instructions ne soient pas poussées au-delà du point auquel les Américains croient devoir s'arrêter.

M. Guizot. Les instructions seront rédigées dans le même esprit que la convention a été conclue par les deux pays, par la France et l'Angleterre; pour leur bonne intelligence, le moment est mal choisi pour accuser l'Angleterre d'empiètement sur les mers.

Qu'avait-on dit dans le cours de cette discussion? que l'Angleterre avait introduit le droit de visite pour s'en servir contre le commerce et s'arroger le droit de suprématie sur les mers. Ce

droit de visite, que l'on disait conçu dans un tel esprit, a été abandonné, c'est-à-dire qu'il ne peut être repris que du consentement mutuel des deux gouvernements. C'est écrit, cela est dans la convention; en sorte que la suspension équivaut à l'abolition des traités de 1831 et 1833. Je ne crois pas que cela puisse être contesté.

Eh bien! quand il est prouvé que le seul intérêt de l'Angleterre, dans cette question spéciale, était l'abolition de la traite, lorsqu'elle a consenti aux moyens efficaces qui lui ont été présentés, quand elle a vu que la France désirait l'abolition du droit de visite, et voulait cependant l'abolition de la traite, je ne pense pas qu'on doive l'accuser.

Les deux gouvernements présentent un beau spectacle; ils sont réunis dans un intérêt de justice et d'humanité universelle; on a dit que c'était une passion. Oui; mais quand des passions deviennent ainsi un sentiment raisonné d'humanité, ce sont des passions saintes. La France et l'Angleterre ont prouvé qu'elles en étaient animées quand elles ont écarté les obstacles secondaires pour arriver à un si noble but.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 22 juin.

Un grand nombre de députés au Congrès, présents à Madrid, aux quels se sont joints quelques rédacteurs de journaux, ont tenu, le 20 juin, une assemblée chez M. Pacheco, chef de la fraction du parti libéral dit *piratino*. Cette réunion, à laquelle assistaient M. Isturitz et Arrazola, anciens ministres, M. Castro y Oquedo, président du Congrès, et d'autres notabilités du parlement espagnol, s'est occupée exclusivement de l'affaire du mariage de la reine. Il paraît que cette réunion s'est prononcée d'une manière formelle contre la candidature du fils de D. Carlos et contre celle du comte de Trapani. Néanmoins on a reconnu d'un commun accord que le moment n'était pas encore arrivé pour le gouvernement de résoudre cette question. Le *Castellano*, journal modéré et ami du ministère, fait au sujet de cette réunion les réflexions suivantes:

« Nous ne sommes pas les partisans de la candidature du comte de Trapani, et peut-être la combattons-nous quand le moment sera venu; mais nous ne trouvons ni sage ni politique de convoquer des réunions pour rédiger des déclarations de ce genre, et contracter des obligations que personne n'exige et qui peuvent amener de grands embarras. Des hommes d'état doivent toujours se réserver d'agir librement et selon les circonstances. C'est pourquoi la démarche de la réunion Pacheco nous paraît un peu légère et aventureuse. Nous croyons que pour l'affaire de l'abdication de D. Carlos, le cabinet des Tuileries marchera d'accord avec notre gouvernement. L'abdication et le manifeste qui l'accompagne, loin de faire disparaître les raisons de retenir en France la famille de D. Carlos, leur donnent au contraire plus de force; car ces documents ne contiennent aucune renonciation de nature à donner quelque sécurité à la reine Isabelle. »

La correspondance ordinaire de Madrid donne les détails suivants sur cette réunion:

« La réunion qui a eu lieu dans les salons de M. Pacheco se composait de trente et un députés et de trois journalistes; on n'avait pas nommé de président ni de vice-président; c'était une réunion amicale, et où l'esprit de fraternité se faisait plus remarquer que les formes d'étiquette. Les trente et un députés présents forment à peu près la moitié du chiffre des membres du Congrès qui se trouvent actuellement à Madrid, tous les autres sont disséminés dans les provinces. Huit ou dix députés ont pris successivement la parole dans cette assemblée, et l'opinion généralement exprimée a été que dans la question du mariage, l'initiative appartient de droit à la Reine Isabelle II, et que toute discussion à ce sujet serait intempestive et prématurée. »

Il était difficile néanmoins de ne pas présenter quelques observations sur la candidature qui vient de se poser si hardiment devant le public, le comte de Montemolin, fils de D. Carlos. Il a été reconnu généralement qu'un tel candidat devait être écarté, son nom étant un symbole de réaction, et ses prétentions étant contraires aux droits de la reine et aux intérêts du pays. L'assemblée a également écarté un autre candidat, le comte de Trapani. M. Isturitz, ancien président du conseil avant la révolution de la Granja, s'est exprimé en ces termes:

« La question est de la plus haute importance; on ne saurait se dissimuler que, dans les circonstances où se trouve actuellement l'Europe, le nombre de candidats se présentant à la main de notre auguste souveraine ne soit très-étendu. On nous a même présenté un fils de l'infant D. François de Paule, le fils de D. Don Juan, prince de Naples et de Lucques et de chacune un second. En présence d'un nombre aussi limité de prétendants, il est certainement un parti très-sage à prendre, c'est celui d'ajourner la question du mariage. Il est possible que des circonstances éventuelles augmentent la liste des prétendants parmi lesquels S. M. devra choisir un époux, et alors notre auguste souveraine pourra plus facilement et plus librement arrêter son choix sur le candidat heureux qui, dans ce cercle plus nombreux, lui paraîtra le plus convenable. Je recommande à la presse périodique (plusieurs journaux étaient présents) cette manière d'envisager la question, et je n'hésite pas à lui dire qu'à mon avis ce serait une faute très-grave, dans les circonstances actuelles, de recommander un candidat à l'exclusion d'un autre. L'ajournement est commandé à la fois par les circonstances et par les convenances. »

Cette opinion consciencieuse et toute conciliante a obtenu les suffrages de l'assemblée entière, qui s'est séparée sans qu'il eût été présenté la moindre objection contre l'opinion de M. Isturitz.

Le gouvernement espagnol, qui avait eu d'abord l'intention de répondre au manifeste du comte de Montemolin, fils de D. Carlos, par un contre-manifeste, y a renoncé; mais il vient d'adresser une circulaire énergique aux capitaines-généraux de provinces pour leur rappeler que D. Carlos et sa famille se trouvent hors la loi, et leur recommander la plus active vigilance.

Voici cette pièce que nous recevons de Barcelone, où elle a été publiée le 19 juin, par ordre du général Concha, capitaine-général de cette province, comme dépêche de la guerre, en date de la veille:

PROCLAMATION CONTRE DON CARLOS ET SES PARTISANS.

S. E. le ministre de la guerre me fait savoir, en date d'hier, ce qui suit:

« Excellence, des instructions ont été adressées par la présidence du conseil des ministres à tous les ministères, en vertu des ordres de S. M. notre reine (que Dieu garde), pour qu'on expédie aux autorités du royaume les ordres les plus précis dans le but de surveiller les ennemis du repos public et réprimer avec toute la sévérité des lois leurs tentatives, quel que soit le prétexte sous lequel ils se cachent, comme contraires aux légitimes droits de la reine notre souveraine et à la constitution de l'état. »

S. M. me charge de vous informer que malgré sa conviction profonde que la connaissance des événements récents, et la lecture des documents qui ont été mis sous les yeux du public, ne seraient pas de nature à causer parmi ses loyaux sujets la sensation que leurs auteurs en espéraient; quoique le prétendu acte d'abdication de don Carlos, qui dénote la plus insigne mauvaise foi, et découvre l'intention obstinée d'entraîner le pays dans de nouvelles discordes en détruisant la paix et la tranquillité dont il jouit si heureusement, ne doit inspirer que le mé-

pris, sans pouvoir faire naître aucune appréhension parmi le peuple; comme il pourrait ouvrir le champ à de nouvelles espérances, et encourager des visionnaires qui voudraient encore renouveler les jours de deuil et de désolation qui ont déjà affligé le pays; la volonté royale de S. M. est que je vous rappelle que le rebelle don Carlos et toute sa famille sont hors la loi, bannis du royaume, exclus par la constitution de l'état et par les lois spéciales, de la succession au trône, et privés des droits dont ils jouissaient comme infants d'Espagne.

Je vous recommande en conséquence de poursuivre à mort tous ceux qui chercheraient à faire réussir leur chimériques prétentions, sous quelque voile qu'ils pussent se déguiser, s'ils entraient sur le territoire espagnol, ou si déjà ils s'y rendaient; de les faire juger de la manière la plus courte et la plus sommaire par une cour martiale comme traîtres et ennemis déclarés du trône et des libertés de la nation. Qu'il soit bien entendu que les lois seront inexorablement exécutées contre ceux qui essaieraient, soit directement, soit indirectement, de renverser les constitutions fondamentales du royaume et l'ordre de succession au trône, agissant sous de fausses impressions et par un mouvement erroné, ou en des vues que la reine, comme chef suprême de l'état, et que la nation entière répudient ouvertement.

Cet ordre royal est communiqué à V. E. pour être exécuté dans toute sa teneur.

Le présent ordre est porté à la connaissance de l'armée.

CONCHA.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Lucerne, 24 juin:

Le conseil municipal s'est formé, les 22 et 23 du courant, de membres radicaux presque sans exception: ce sont MM. Schumacher-Uttenberg, François Pfyffer, Gloggnier, Zurgilgen et le capitaine d'artillerie conservateur Rodolphe Mazzola, qu'on prévoyait bien devoir refuser. De plus, MM. Kopp, ancien avoyer, Winkler, procureur, Troxler, directeur de la maison de force, et Gerber, secrétaire de police. Les radicaux avaient un peu plus de 600 voix, les conservateurs un peu plus de 500. Est élu président du conseil municipal, M. le colonel Schumacher-Uttenberg.

Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres reçues à Londres confirment le fait d'une victoire signalée remportée par les troupes de Rosas sur celles de Montevideo. Les autorités de cette ville ont fait tous leurs efforts pour cacher aux habitants la gravité de cet échec; elles soutiennent le courage de leurs troupes et des citoyens par l'espoir d'une prompt intervention de la France et de l'Angleterre en leur faveur.

Il se confirme que les négociations ouvertes entre l'Angleterre et le gouvernement égyptien, pour le règlement du transit à travers l'isthme de Suez, sont définitivement rompues. Le refus fait par le cabinet de Londres de ratifier la convention qui avait été conclue à ce sujet, a eu, paraît-il, pour cause principale, l'intention manifestée par le gouvernement égyptien de se réserver le transport des voyageurs du Caire à Suez, à l'exclusion de toute entreprise particulière. On a vu dans cette prétention une restriction à la liberté du transit; le grand mot de monopole a été prononcé, et les principes prêtant cette fois leur appui à de mesquins intérêts privés, un arrangement devenu nécessaire, sagement combiné et éminemment propre à satisfaire à tous les besoins, a été sacrifié à des appréhensions chimériques, mais habilement exploitées.

On écrit de Paris, le 28 juin:

Le tribunal correctionnel a prononcé hier matin son jugement dans l'affaire de l'œuvre de Saint-Louis. Il a déclaré que l'œuvre de Saint-Louis était une association illicite. En conséquence il a prononcé sa dissolution. M. le duc d'Escars et M. de Robecq-Montmorency ont été condamnés à 300 francs; M. de Lépinoy à 100 francs; et M. de la Guarnerie à 50 fr. d'amende. Le tribunal a fixé à un an la durée de la contrainte par corps.

On lit dans une feuille allemande qui paraît à New-York ce qui suit, à la date du 22 mai: « Jamais l'émigration pour l'Amérique du Nord n'avait été si nombreuse que cette année. Depuis huit à dix jours nous avons vu arriver près de 3,000 émigrants, et dans un seul jour, le 16 mai, trois navires anglais en ont amené jusqu'à 666. A la vérité, ces derniers pour la plupart ont la destination du Canada. Tandis que les étrangers affluent vers les Etats-Unis, les indigènes cherchent à créer des établissements dans le Grand-Orient. Les feuilles occidentales annoncent que 3,000 émigrants se dirigent en ce moment vers Oregon-City. »

On écrit de Rome:

La position de M. Rossi est des plus difficiles. On est convaincu ici que le gouvernement français, dans le cas même où il expulserait les jésuites de leurs collèges et les empêcherait de recevoir des novices, ne pourrait pas les empêcher de vivre en France, ni les évêques de les employer dans les fonctions religieuses. Le cardinal, secrétaire d'état s'est formellement expliqué sur cette affaire, et jusqu'à ce jour M. Rossi n'a pas pu dire au pape un seul mot de sa mission.

On nous écrit de Hambourg, le 27 juin:

Notre petite ville est des plus animées et présente un aspect enchanteur. Jamais peut-être elle n'avait vu une réunion aussi nombreuse de nobles personnages, parmi lesquels on compte LL. AA. RR. la princesse royale de Prusse, le prince et la princesse Guillaume de Prusse, le prince Adalbert de Prusse. Nous avons aussi le prince et la princesse Charles de Darmstadt, le prince et la princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt, le prince régnant de Schwarzbourg-Sondershausen, le prince et la princesse de Reuss-Greiz, le duc Ferdinand d'Este, le duc Bernard de Saxe-Weimar, le comte Ysenbourg Philipseich, le prince de Sayn Wistenstein, le prince de Lowenstein, le prince et la princesse de Sapicha, le comte de Egloffstein, la comtesse de Kesseleff, la baronne de Meyendorf et le comte Polowski. S. A. le prince régnant de Hohenzollern-Heckingen est attendu incessamment.

Les bals, les fêtes et les concerts se succèdent presque sans interruption.

Le tonnerre est tombé, il y a quelques jours, sur le presbytère de Semur-en-Brionnais; entré par la cheminée, dans une chambre où le curé lisait son bréviaire, le tonnerre lui a enlevé le livre des mains sans lui faire aucun mal et parcour-

rant la chambre dans tous les sens, s'est ensuite échappé où il était venu. A St.-Hilaire, arrondissement de St.-Jean d'Angely, la foudre a tué deux enfans âgés de 12 et 13 ans qui marchaient côte à côte, abrités sous un même parapluie. L'un rendait le sang par la bouche, l'autre n'avait sur le corps qu'une longue écorchure. Trois jeunes filles qui étaient près de n'ont rien eu.

ANNONCES

ASMODÉE.

Il paraît une liv. le 1^{er} de chaque mois. — 12 liv. (composant une forme) forment un vol. in-12 de 432 pages. — On souscrit pour une série (un an) fl. 4; franco par la poste: fl. 4.50. — S'adresser, par lettres affranchies, à l'éditeur, M. ADRIEN VAN BEVERVOORDE, 3^e Wagenstraat, N^o 40, La Haye. La 1^{re} livraison a paru chez l'éditeur; elle est envoyée franco aux personnes qui la demanderont franco.

AVIS.

Établissement HET EILAND

AU LEIDSCHENDAM.

On y trouve une Cave abondamment et bien fournie: diners, déjeuners, soupers, composés de poisson, volaille et en général de tout ce qui est délicat et de confortable.

La belle, spacieuse et salubre localité de cet établissement permet d'y recevoir la plus brillante et la plus nombreuse société. Plus d'appartemens garnis sont disposés pour logemens, et des remises pour recevoir les chevaux et les voitures.

Le maître actuel ne négligera rien pour mériter toute la confiance des visiteurs. Sous peu l'éclairage au gaz sera organisé dans l'établissement, aussitôt qu'il recommandera l'attention du public fashionable de la ville et d'autres villes adjacentes, ainsi qu'aux étrangers visitant la Hollande. On peut s'y livrer aux agrémens de la pêche: un jeu de croasse, de billard, tric-trac et autres récréations, telles qu'escarpolette, courses sur l'eau, sont à la disposition des amateurs.

J. OTTEN.



NAVIGATION DES PYROSCAPHE

ENTRE

Amsterdam et Hambourg

en correspondance directe avec les Pyroscaphes allant de Lubeck à Pétersbourg, et vice versa.

Le service se fait par les deux grands bateaux *Willem de Haerlem* et *Beurs van Amsterdam*.

DÉPARTS:

d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois.
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 }

S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à Vapeur d'Amsterdam, Buitenkant, N^o 38.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 28 Juin.

	Int.	27 juin.	OUVERTURE
Dette active	2 1/2	—	64 1/2
Dette passive	3	—	78 1/2
Dette en liquidation	3	—	78 1/2
Dito	4	—	100 1/2
Dito	4	—	100 1/2
Dito	4	—	100 1/2
Société de Commerce	4 1/2	156 1/2	156 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemins de fer du Rhin	4 1/2	112 1/2	112 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Napoléon 1822 & 1825	—	—	108 1/2
Dito, 1823 & 1825	—	—	107 1/2
Inscrip. au Grand Livre	5	—	—
Certificats au dit	5 1/2	—	75 1/2
Dito inscriptions 1822 & 1823	5	—	100 1/2
Emprunt de 1840	4	—	93 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	92 1/2
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Deferred	—	—	—
Ardoins	5	24 1/2	24 1/2
Dito	3	—	41 1/2
Coupons Ardoins	—	—	25 1/2
Obligations de la Banque	5	105 1/2	112 1/2
Dito métalliques	5	—	—
Dito dito	2 1/2	—	—
Inscriptions au Grand Livre	3	—	—
Actions 1836	—	—	—
Compagnie des Indes	—	—	—
Bresil	—	—	—
Portugal	2 1/2	68 1/2	68 1/2

Les fonds hollandais se maintiennent bien. Les actions du chemin de fer continuent leur mouvement rétrograde. Les fonds étrangers ont blâmé au début de la bourse, devaient se soutenir aux prix d'hier, mais quelques ventes opérées sur tout en ardoins les laissent offerts en bourse.

Tous les autres fonds étrangers ont une réaction avec peu d'effet. Cours de l'argent: Prêt à garantie 3 1/2%; prol. 3 1/2%; escompte 2 1/2%. Derniers prix à 5 heures de la Société de Commerce.

SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMI.

Amsterdam, dimanche 29 juin.

2 1/2 p. c. 64 1/2; ardoins ind. 23 1/2; intérieur 3 p. c. 34 1/2.

Bourse de Paris du 28 Juin.

	Int.	28 juin.	OUVERTURE
Cinq pour cent	—	—	85 1/2
Trois pour cent	—	—	38 1/2
Emprunt Ardoins	—	—	—
Acc. différée	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	—	—
Certificats Falconet	2 1/2	—	—
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	3	—	—
Dito	—	—	—
Banque belge	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse de Londres du 28 Juin.

3 1/2% Cons. 99 1/2; — 2 1/2% Holl. 63 1/2; — 4 1/2% 98 1/2; — 28 1/2; — 3 1/2% 41, 41 1/2; — Portug. 65 1/2, 67 1/2; — Ruis. 71 1/2, 72 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg.